

4.2 Structures d'hébergement pour personnes âgées

Contexte national

À 31 décembre 2009, un peu plus de 10 000 structures assurent l'hébergement permanent de personnes âgées (Ehpa), qui proposent 689 000 places sur l'ensemble du territoire national [1, 2]. Suite à la réforme de la tarification engagée depuis 1997, ces établissements sont maintenant répartis en deux grandes catégories : d'une part les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les unités de soins de longue durée (USLD) et d'autre part les structures qui accueillent essentiellement des personnes autonomes ou peu dépendantes.

Les Ehpad, qui sont des structures médico-sociales, et les USLD, qui sont des structures sanitaires, partagent le même mode de tarification avec trois composantes : un prix de journée hébergement (supporté par les familles ou l'aide sociale départementale pour les personnes qui ne peuvent financer leur séjour), un forfait soins (financé par l'assurance maladie) et un forfait dépendance (financé partiellement par les Conseils généraux au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)). Progressivement, le contenu du forfait soins s'élargit aux dépenses habituellement remboursées individuellement à chaque résident [4]. Les Ehpad et USLD signent avec le Conseil général et l'Agence régionale de santé une convention tripartite qui fixe les "objectifs qualité" que l'établissement s'engage à atteindre, et détermine l'importance de la participation des différents financeurs. On dénombre fin 2009 près de 7 000 établissements ayant signé une convention tripartite, qui représentent 75% du total des capacités d'accueil. Le mouvement de transformation en Ehpad n'était pas achevé au moment où ces données ont été recueillies, et le nombre de places en Ehpad en 2011 est sans doute supérieur à ces chiffres.

L'activité des Ehpad s'est adaptée pour répondre notamment aux besoins d'accueil de personnes âgées dépendantes, à travers la création d'unités spécialisées mais aussi d'accueils de jour (9 000 places installées fin 2009) ou d'hébergement temporaire.

Les USLD s'adressent spécifiquement aux personnes qui cumulent une situation de grande dépendance et nécessitent également des soins médicaux et une surveillance médicale permanente. Leur capacité a considérablement diminué, de 76 300 lits en 2005 à 44 000 fin 2009, la majorité des équipements ayant été transformée en Ehpad.

Dans les USLD, installées dans les établissements de santé, le suivi médical des résidents est effectué par des praticiens hospitaliers, salariés de l'établissement. Dans les Ehpad en revanche, ce suivi est partagé entre le médecin traitant, dont l'activité est rémunérée à l'acte, et un médecin coordonnateur salarié de l'établissement.

Les Ehpa qui accueillent essentiellement des personnes peu dépendantes (143 000 places en 2009) n'ont pas vocation quant à eux à être transformés en Ehpad ; il s'agit le plus souvent de logements-foyers.

Plus de la moitié (58%) de la capacité d'accueil globale des Ehpa relève du secteur public, 26% du secteur non lucratif (association, mutuelle, fondation...), et 16% du secteur commercial. Les établissements de santé (USLD) restent un acteur important de l'accueil des personnes âgées avec près de 170 000 lits d'accueil, soit le quart de l'équipement total. Il s'agit essentiellement d'établissements publics [1, 2]. Même si l'âge d'entrée en Ehpa recule (83 ans et 5 mois en 2007), ces établissements continuent d'accueillir une proportion non négligeable de personnes de moins de 75 ans (14% en 2007 contre 16% en 2003). La part des personnes dépendantes augmente : dans les Ehpad et les USLD, 84% des résidents sont dépendants, un peu plus de la moitié étant classés en Gir 1 et Gir 2. Un peu plus du quart des résidents accueillis dans les Ehpa est placé sous régime de protection juridique (43% en USLD) [4]. Globalement, les Ehpa emploient fin 2007 près de 340 000 personnes (ETP) pour un taux d'encadrement moyen de 57 agents pour 100 places en Ehpad (78 en USLD). Les services généraux, les agents de service et les aides-soignants représentent 75% des emplois. L'emploi est très fortement féminisé (88%). Les moyens en personnel soignant des établissements (aide-soignant, infirmier, médecin coordonnateur...) ont été renforcés, le taux d'encadrement global ayant progressé de six points entre 2003 et 2007 [1].

En 2009, le taux d'équipement moyen de France métropolitaine (tout type de structures confondu) est de 128 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, mais varie de un à trois selon les régions : 167 places en Pays de la Loire, contre 48 en Corse. Le taux d'équipement est en baisse par rapport à celui de 1996, la croissance du nombre de places en établissements pour personnes âgées n'ayant pas compensé l'augmentation de l'effectif des 75 ans ou plus. Cette tendance doit cependant être relativisée dans la mesure où la croissance de la population âgée ne signifie pas forcément une augmentation équivalente du nombre de personnes dépendantes.

Repères bibliographiques et sources

1. Prévot J. (2009). L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007. Etudes et résultats. Drees. n° 689. 8 p.
2. Drees, ARS, Base Statiss 2010
3. Perrin-Haynes J. (2010). Les établissements d'hébergement pour personnes âgées, Activité, personnel et clientèle au 31 décembre 2007. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 142. 160 p.
4. Article L. 314-2 du Code de l'action sociale et des familles
5. Prévot J. (2009). Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007. Etudes et résultats Drees. n° 699. 8 p.

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > Depuis 1995, la capacité d'accueil dans les hébergements pour personnes âgées a augmenté de près de 19%.
- > Le taux d'équipement global en places d'hébergement pour personnes âgées est inférieur au taux national et régional.
- > L'offre médicalisée est en forte augmentation dans le département et en France.

En Seine-Saint-Denis au 1er janvier 2011, on recense près de 7 500 places dans les établissements pour personnes âgées. Depuis 1995, près de 1 200 places d'hébergement permanent ont été créées dans le département, soit une augmentation de capacité d'accueil globale de près de 19%.

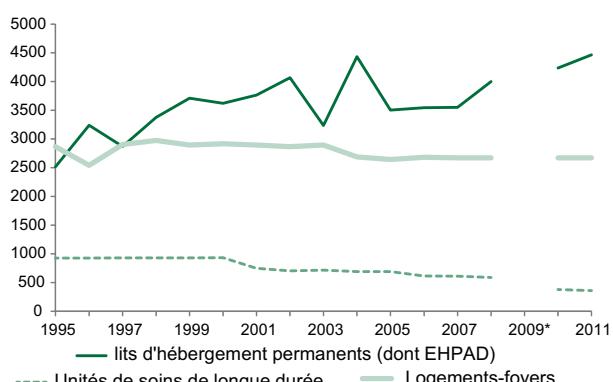
En 2010 et 2011, la diminution du nombre de places en unités de soins de longue durée (USLD) est due à la transformation de places USLD en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Rapporté à la population âgée de 75 ans et plus, le taux d'équipement global en places d'hébergement pour personnes âgées est de 95,2 places pour 1 000. Ce taux départemental est inférieur à celui observé en Île-de-France (117,2 pour 1 000) ou en France métropolitaine (126,1 pour 1 000).

Pour soulager les familles qui aident un parent âgé, des dispositifs spécifiques se développent progressivement. Il s'agit principalement de structures proposant des places d'hébergement temporaire ou d'accueil à la journée. Ces dernières sont souvent réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou maladies apparentées).

En 2011, le département de Seine-Saint-Denis compte 91 places d'hébergement temporaire, en maison de retraite ou en logement-foyer, soit 1,2 place pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (1,7 place pour 1 000 en France métropolitaine). De plus, 100 places sont dédiées à l'accueil de jour, soit 1,3 place pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus (1,9 au niveau national).

Evolution de l'offre d'hébergement permanent en Seine-Saint-Denis entre 1995 et 2011



* Les données 2009 ne sont pas publiées dans Statistiss

Source : DREES - Enquête EHPA, FINESS, SAE. Exploitation ORS Île-de-France

Places d'hébergement permanent pour personnes âgées en 2011

	Maison de retraite	Logement foyer	USLD	Total	Taux équip. ¹
Seine-Saint-Denis	4 462	2 670	357	7 489	95,2
Île-de-France	55 316	26 175	5 601	87 092	117,2
France-métro.	515 573	140 882	33 579	690 034	126,1

Source : Dress - ARS - Finess - SAE, Insee - Estimations 2009
Exploitation ORS Île-de-France

¹ : Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus

L'offre d'hébergement pour personnes âgées en 2011

	Nombre de lits et places dans le 93	Taux d'équipement ¹		
		Seine-Saint-Denis	Île-de-France	France métro.
Hébergement permanent	7 489	95,2	117,2	126,1
Hébergement temporaire	91	1,2	1,3	1,7
Accueil de jour	100	1,3	1,9	1,9
Total	7 680	97,6	120,5	129,6

Source : Dress - ARS - Finess - SAE, Insee - Estimations 2009
Exploitation ORS Île-de-France

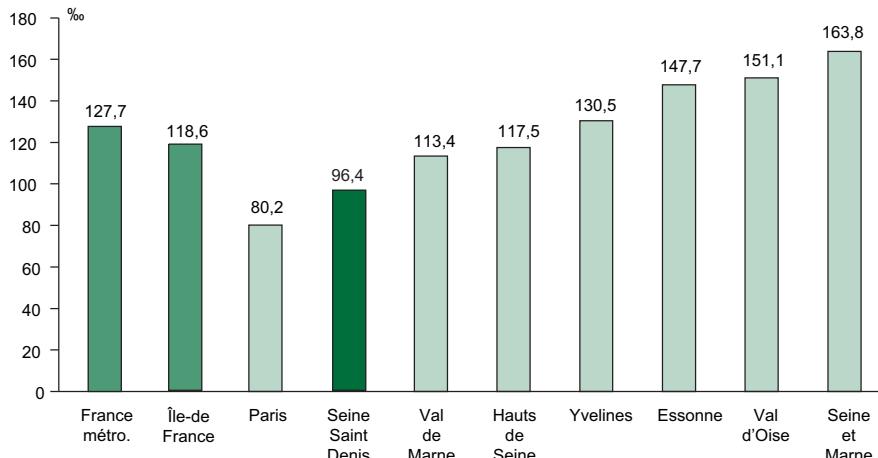
¹ : Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

Les places en hébergement permanent sont consacrées à l'accueil en continu des personnes âgées.

Les places en hébergement temporaire sont consacrées à l'accueil des personnes âgées pour une durée limitée de quelques semaines à quelques mois.

Les places en accueil de jour permettent d'accueillir pour une ou plusieurs journées par semaine, voire des demi-journées des personnes âgées demeurant habituellement à domicile. L'accueil de jour peut être proposé par un établissement autonome ou par un établissement qui propose aussi de l'hébergement permanent.

Taux d'équipement¹ en structures d'hébergement complet** pour personnes âgées en 2011 en Île-de-France



Source : DRASS - Enquête EHPA - FINESS - SAE - Exploitation ORS Île-de-France

² Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus

**Lits maison de retraite, lits de logements-foyers, lits hébergement temporaire et lits USLD

Le taux d'équipement en structures d'hébergement complet pour la région est inférieur à celui de la France métropolitaine (118,6 contre 127,7 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus). Parmi les départements d'Île-de-France, Paris présente le taux le plus bas (80,2 pour 1000) et la Seine-et-Marne le taux le plus élevé (163,8 pour 1000).

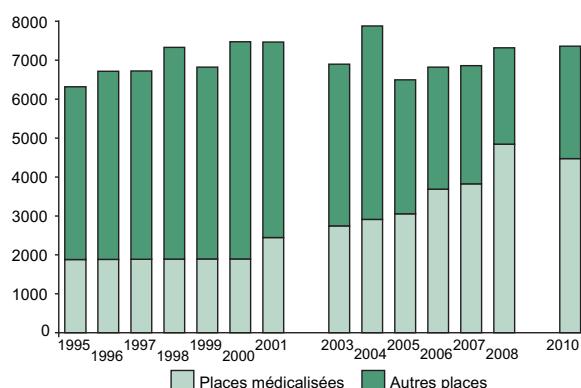
Les quatre départements de grande couronne ont des taux d'équipement supérieurs à la moyenne nationale.

La Seine-Saint-Denis présente un taux d'équipement de 96,4 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus : c'est un des plus bas taux de la région, juste après Paris.

Si l'on considère l'offre médicalisée, soit la somme des places en Ehpad et en USLD, le département est plus équipé qu'en moyenne dans la région (91,2 places pour 1 000 Séquano-Dionysiens contre 83,7 places pour 1 000 Franciliens). Toutefois, la Seine-Saint-Denis reste moins équipée qu'en moyenne en France métropolitaine (102,6 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

L'augmentation de l'offre médicalisée est particulièrement marquée : le nombre total de places "médicalisées" est passé d'un peu plus de 1 880 en 1995 à plus de 6 800 en 2011. Cette forte augmentation n'est pas spécifique à la Seine-Saint-Denis, elle est due à la modification du statut des maisons de retraite avec section de cure médicale en Ehpad, et de la transformation de certaines USLD en Ehpad (voir encadré bas de page).

Evolution des places d'hébergement permanent médicalisées dans l'offre totale d'hébergement entre 1995 et 2010 en Seine-Saint-Denis



Source : DRASS - Enquête EHPA - FINESS - SAE - Exploitation ORS Île-de-France
Statistis ne fournit pas de données de places médicalisées pour la Seine-Saint-Denis pour 2002 et 2009.

Nombre de places médicalisées pour personnes âgées en 2011

	Ehpad	USLD	Total	Taux équip. ¹
Seine-Saint-Denis	6 820	357	7 177	91,2
Île-de-France	56 558	5 601	62 159	83,7
France métro.	527 791	33 579	561 851	102,6

Source : Dress - ARS - Finess - SAE, Insee - Estimations 2009
Exploitation ORS Île-de-France

¹ : taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus

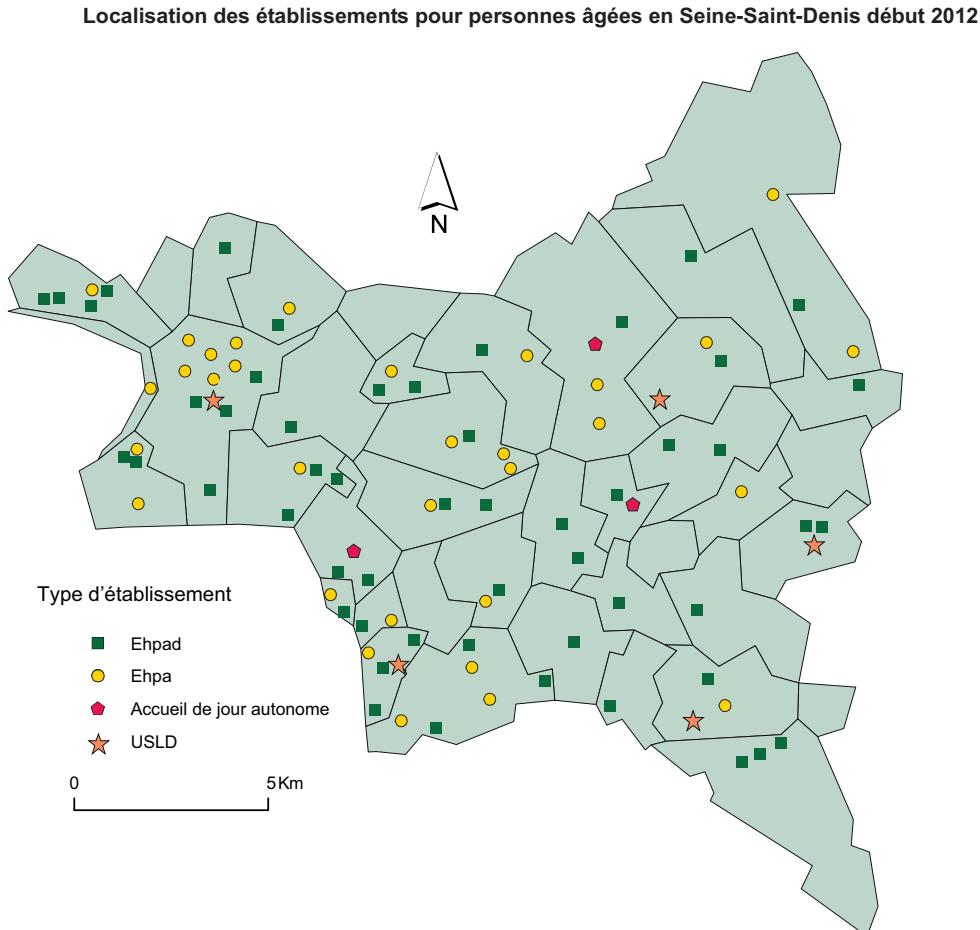
Rappel sur la notion d'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

Jusqu'en 1996, la tarification en vigueur dans les établissements hébergeant des personnes âgées comportait une ou deux composantes suivant la médicalisation ou non des places dans l'établissement.

A partir de 1997, les établissements médico-sociaux et sanitaires accueillant des personnes âgées dépendantes sont tenus de conclure une convention pluriannuelle avec le Conseil général et l'autorité compétente de l'Etat en matière de tarification des soins.

La mise en application de la réforme s'est étalée sur plusieurs années. La dernière étape touchant les USLD a commencé en 2009.

La réforme étend la capacité de dispenser des soins à la totalité de la capacité d'hébergement autorisée. Elle a pour principale conséquence une augmentation de l'offre de prise en charge de la dépendance en institution.



Source : Conseil général de Seine-Saint-Denis, ARS Île-de-France, Exploitation ORS Île-de-France

L'offre d'hébergement en places habilitées à l'aide sociale* dans les établissements pour personnes âgées en Seine-Saint-Denis au 31 avril 2012

	Ehpad				Ehpa			
	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Nombre de lits HAS*	% de lits HAS*	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Nombre de lits HAS*	% de lits HAS*
Public	8	946	940	99 %	27	1374	1374	100 %
Privé non lucratif	27	2370	2236	93 %	4	200	200	100 %
Privé commercial	19	1585	208	22 %	0	0	0	100 %
Total	54	4901	3384	69 %	31	1574	1574	100 %

Source : Conseil général de Seine-Saint-Denis, Exploitation ORS Île-de-France

* : HAS : habilité à l'aide sociale

En avril 2012, selon les données du Conseil général de Seine-Saint-Denis, près de 70 % des places en Ehpads sont habilitées à l'aide sociale. On observe que 32 % des places en Ehpads sont gérées par le secteur privé commercial, 22 % de ces places sont habilitées à l'aide sociale. L'offre en Ehpa est essentiellement publique et la totalité des lits est habilitée à l'aide sociale.